



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (SPIE)**

*Présentation au CNLE, 23 mars 2021*

**Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté  
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle  
Direction générale de la cohésion sociale**

# 1. LA CONCERTATION SUR LE SPIE

# Une méthode: une concertation qui tient compte des retours d'expérience des acteurs et bénéficiaires des politiques d'insertion



## Comité de pilotage

Services de l'Etat, associations, collectivités territoriales et opérateurs publics



## Multiples contributions

ADF, ANDASS, Collectif Alerte et rapport du COJ relatif aux jeunes



## 14 expérimentations

Préfiguration des actions-socles du SPIE



## 6 ateliers territoriaux

Brest, Metz, Le Mans, Rodez, Le Havre et Ris Orangis

## 26 propositions organisées en 5 briques correspondant à des étapes et des exigences « clés » pour les parcours d'insertion

### Entrée et orientation

- Harmonisation des pratiques autour d'un socle commun de diagnostic socio-professionnel

### Droits et devoirs

- Un cadre d'engagements réciproques renouvelé et partagé par les acteurs du SPIE

### Suivi de parcours

- Conforter une référence de parcours garante de la continuité des parcours

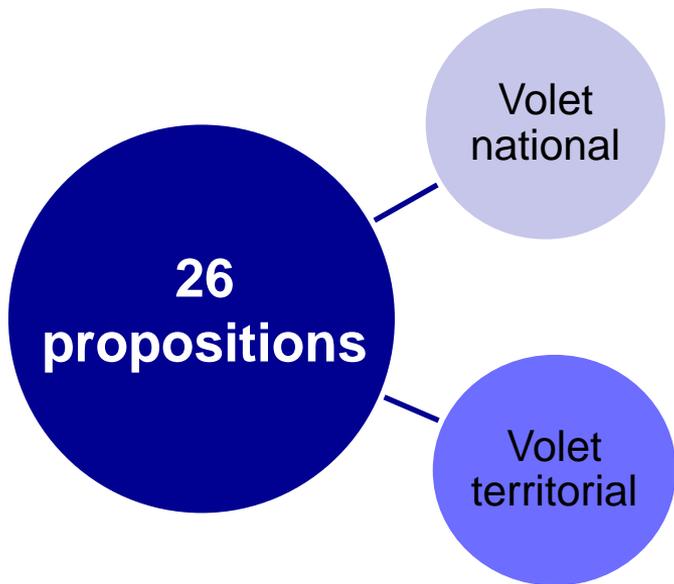
### Offre d'accompagnement

- Référentiel de l'offre pour les personnes
- Développement de l'implication des entreprises

### Démarche numérique

- Outils numériques facilitant le partage des données entre les différents acteurs du SPIE.

## 26 propositions dont le déploiement relève de deux démarches complémentaires



- Dynamique nationale avec l'ensemble des territoires
- Travaux sur l'offre d'accompagnement, et les droits et devoirs
- Démarche numérique

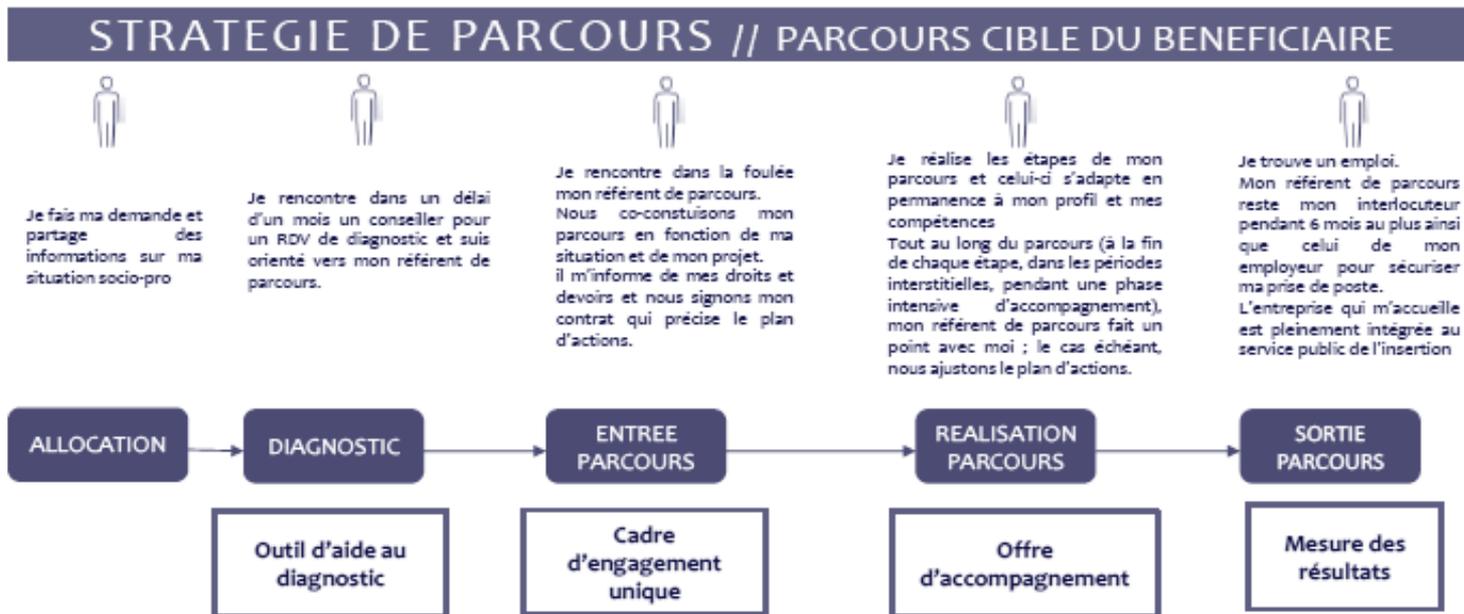
### Expérimentations et appel à manifestation d'intérêt du SPIE

- Déploiement d'un **socle commun de services** afin de garantir une équité de traitement quel que soit le territoire et la porte d'entrée
- Soutien de l'Etat aux démarches des acteurs de l'insertion qui visent à construire des **coordinations opérationnelles** pour la mise en œuvre des recommandations de la concertation.

## 2. LA STRATEGIE DE PARCOURS

# Individualiser les parcours et assurer un suivi global dès l'entrée dans le dispositif

La fin d'un accompagnement segmenté et linéaire et la création d'une stratégie de parcours :



## Les six principes structurant la « stratégie de parcours »

1. **L'activité est le levier majeur d'inclusion** : chaque personne se voit proposer des parcours à visée emploi en lien avec les opportunités du territoire ;
2. **Pour la personne, le fonctionnement des structures doit être le moins visible possible** : chaque personne entre dans un parcours d'accompagnement au lieu d'être orientée vers un opérateur ;
3. **Adapter l'accompagnement aux besoins plutôt que d'adapter les besoins à l'accompagnement** : chaque parcours est unique en ce qu'il s'ajuste aux besoins singuliers de la personne et à son projet ;
4. **Une approche globale de la situation de la personne** : chaque personne se voit proposer une mise à l'emploi ou une mise en activité combinée à un accompagnement pour lever ses difficultés ;
5. **La personne est la première à savoir identifier ses besoins** : chaque parcours est co-élaboré avec la personne ;
6. **Une garantie de parcours sans couture** : la personne, avec l'appui de son référent, accède aux éléments utiles à son parcours individuel, sans interruption ou contrainte de statut.

# Impacts attendus du déploiement du SPIE

## Pour les personnes accompagnées

- Se voir proposer un ou des entretiens pour un diagnostic à la fois social et professionnel de qualité qui identifie d'emblée la situation globale de la personne (*relation de confiance, définition des 1ères étapes du parcours*) ; ex : *augmenter la part des publics bénéficiant d'un diagnostic socio-pro dès l'entrée dans le parcours*
- Bénéficier d'un accompagnement coordonné dans la durée entre les différents intervenants et respectant les principes de la stratégie de parcours (*continuité et cohérence du parcours*) ex : *ne pas se voir proposer 2 fois le même dispositif par des intervenants successifs*
- Bénéficier d'un suivi partagé entre les intervenants qui simplifie les démarches selon le principe « Dites le nous une fois » et à terme un dossier unique (*démarches simplifiées*) ; ex : *faire bénéficier l'usager d'un rythme de contacts réguliers avec un référent*
- Elargir ses opportunités en se voyant proposer l'ensemble des offres d'accompagnement social et professionnel pas seulement celles de l'institution qui l'accompagne et y accéder facilement (*accessibilité et visibilité*) ; ex : *diminuer le nombre de personne sans solution d'insertion sociale et professionnelle*
- Etre acteur de son parcours (*co construction et évaluation conjointe du plan d'action, respect des choix de la personne*)

## Pour les acteurs de l'insertion

- Coordination opérationnelle structurée et pérenne (*connaissance élargie, gain de temps*)
- Outillage sur l'offre de solutions, sur le suivi du parcours... (*simplification, accessibilité*)
- Indicateurs de suivi des dispositifs et politiques publiques (*appui au pilotage*)

## 2. LES LEVIERS POUR LE DEPLOIEMENT DU SPIE

## Volet territorial du déploiement SPIE

- **Consortium large d'acteurs sur les territoires** (conseil départemental, conseil régional, Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission locale, PLIE, CCAS, CAF, MSA, services de l'Etat, opérateurs de l'hébergement, de la santé, de la mobilité, de la garde d'enfants, organismes de formation, associations du champ social et du champ professionnel, structures de l'IAE, représentants des entreprises...)
- **Participation des personnes accompagnées**
  - à la définition de leur parcours (implication des personnes à toutes les étapes du parcours (entrée dans le parcours, suivi du parcours, droits et devoirs, accessibilité de l'offre d'accompagnement)
  - à la construction du SPIE (groupes miroir...)
- **Publics visés par le SPIE** : tous les publics rencontrant des difficultés sociales et professionnelles pour accéder au marché du travail, au-delà des contraintes de statut (allocataires du RSA, jeunes, personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH, publics hébergés...)
- **Evaluation par l'impact** : Actions et ressources orientées vers l'impact concret sur la vie des usagers. Modalités d'évaluation participative.

## Volet national du déploiement SPIE

- **Travaux sur l'offre d'accompagnement** : pour faciliter l'accès à la formation (via OUIFORM) et aux périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- **Travaux sur les droits et devoirs** : réflexion sur le dispositif de sanction pour en faire un réel instrument de mobilisation des personnes, outil de communication sur les droits et devoirs (vidéo) et outillage des professionnels (référentiel, guide des bonnes pratiques)
- **Démarche numérique** (dans une logique de dites le nous une fois, et de continuité du parcours)
  - Fluidifier les **échanges de données** entre les acteurs de l'insertion
  - Développement d'un **carnet de bord** de suivi du parcours, et d'une **cartographie dynamique de l'offre d'accompagnement social et professionnel**
  - Déploiement de **services numériques existants dans le champ de l'insertion** (plateforme de l'inclusion, RDV solidarités...).